

Objet : Information relative à la fusion en France des entités CACEIS Investor Services et CACEIS

Chers Investisseur,

Le 3 juillet 2023, CACEIS a acquis les activités européennes d'« *asset servicing* » de RBC. Depuis lors, CACEIS Investor Services France S.A. et CACEIS Investor Services Bank France S.A. agissent respectivement en tant que prestataire de services comptables par délégation (le "Délégataire") et banque dépositaire (le "Dépositaire") (collectivement, les "Prestataires actuels") pour les Fonds dans lesquels vous détenez une participation.

Nous vous informons d'ores et déjà des fusions à venir des Prestataires actuels au sein du groupe CACEIS. Le Délégataire et le Dépositaire seront fusionnés respectivement dans CACEIS Fund Administration et CACEIS Bank.

L'objectif de ces fusions est de simplifier la structure juridique du groupe CACEIS. Le projet bénéficiera à Peqan en lui offrant les meilleures plateformes de CACEIS. Aucune action n'est nécessaire de votre côté.

À la suite de ces fusions intra-groupe, qu'il est envisagé de réaliser le 31 mai 2024 (sous réserve des autorisations réglementaires), CACEIS Fund Administration et CACEIS Bank fourniront des services en tant qu'administrateur et dépositaire à la Société Peqan pour ses fonds selon les mêmes conditions d'engagement que celles en place avec les Prestataires actuels.

	Entités actuelles	Entités futures
Délégataire (de la gestion comptable)	CACEIS Investor Services France S.A.	CACEIS Fund Administration
Dépositaire	CACEIS Investor Services Bank France S.A.	CACEIS Bank

Les sections concernées des règlements des Fonds seront mises à jour en conséquence et conformément aux exigences réglementaires établies par le régulateur français à savoir, l'Autorité des marchés financiers (AMF), et qui ont été communiquées à la Société de gestion à la suite des échanges entre les Prestataires actuels et ladite Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque la Société migrera vers la plateforme de conservation du nouveau Dépositaire au cours du T3/T4 2024, de nouvelles coordonnées bancaires seront requises pour toute souscription future dans le Fonds. Le Dépositaire nous les fournira et nous vous contacterons avant la migration pour confirmer les nouveaux DSI.

Cordialement,

Jean-Philippe Hecketsweiler

Président